



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DEC_0333_2026

acte publié le 15.09.2026

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION SALLE D'ARMES "SALLE CAISSE DE RETRAITE" JUIN, JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE 2026 CABINET RH PARTNERS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire
VU l'arrêté n°230-2026 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er Adjoint en charge des ressources humaines, du sport, des affaires générales et de la vie associative

CONSIDÉRANT la demande de Madame Virginie DELARUE, représentante de CABINET RH PARTNERS, à utiliser la salle d'Armes « salle caisse de retraite » les 30 juin, 28 juillet, 25 août et 22 septembre 2026 en vue d'accueillir : un accompagnement des salariés de la société PLG,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « salle caisse de retraite », située Place du Général de Gaulle

Le Maire décide de signer avec CABINET RH PARTNERS, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes «salle caisse de retraite »

La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 3 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse, des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP

